

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3235

19 décembre 2013

SOMMAIRE

Ambolt Advisors S.à r.l.	155247	Refrain Luxembourg S.A.	155239
Ambolt Management S. à r. l.	155247	Regional MSME Investment Fund for Sub-Saharan Africa S.A., SICAV-SIF	155243
A.S.T. (Europe) S.A.	155256	Residence Holdings	155243
e.Dams S.A.	155251	RICEWATER S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	155240
Fox I S.à r.l.	155258	Rich Investments S.à r.l.	155244
High Tide CDO DNS 1 S.A.	155234	RiMe IT SA	155242
Iberinvest S.A.	155234	ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl	155239
IDDC	155235	Rollinger Walfer S.A.	155238
International Real Estate Management S.A.	155234	Rom4 S.A.	155244
International Shipping House S.A.	155235	Romtop S.A.	155240
Isiaque Spf S.A.	155234	Romtop S.A.	155240
Jarkride SPF S.A.	155235	RP VIII S.à r.l.	155239
KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.	155236	RP VIII S.à r.l.	155238
Kidzania International	155236	RP VII S.à r.l.	155238
KPM Investment S.A.	155236	RP VII S.à r.l.	155238
La Balme SPF	155234	RP XII S.à r.l.	155245
Label Excellence by C&C SA	155235	RP XII S.à r.l.	155240
Laboratoire Schaack S.à r.l.	155236	RP XI S.à r.l.	155239
Lamint S.A.	155237	RP XI S.à r.l.	155244
Landco S.A.	155237	Rucon Luxembourg S.A.	155243
Latitude Finance S.A.	155237	Sandra Lopes Immobilière	155245
Les Chocolats d'Edouard	155235	Shurgard Luxembourg	155245
Librairie Française	155236	Snera Lux S.à r.l.	155241
Pinto Decors	155245	Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.	155242
Pornoz International S.A.	155260	Spartalia 1 S.à r.l.	155242
Prestige Immobilier	155241	Star-One	155280
Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l.	155241	Steel Capital S.A.	155280
Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l.	155241	UBS Manager Solutions	155272
Real Fun Holding S.A.	155245	United Brokers S.A.	155246
Re Energy Capital S.C.A. Sicar	155237		

La Balme SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164948/10.

(130202161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

Les comptes modifiés au 31/12/2010 remplaçant les comptes au 31/12/2010 déposés le 26/11/2013 sous le numéro L130200310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164891/11.

(130201351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Iberinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 138.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBERINVEST S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013164897/12.

(130202173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013164900/12.

(130201230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.574.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164906/9.

(130201488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

IDDC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 156.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013164899/14.

(130201588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

International Shipping House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 85.682.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2013.

Pour INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE SA
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013164901/12.

(130201606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Jarkride SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164909/10.

(130201842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Label Excellence by C&C SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 11, rue Gabriel Lippman.
R.C.S. Luxembourg B 145.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164939/9.

(130202326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Les Chocolats d'Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 157.147.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164940/9.

(130201443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

KPM Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.502.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme KPM INVESTMENT S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-48502, avec effet au 26 novembre 2013 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Viviane Hengel

Référence de publication: 2013164933/14.

(130201184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Kidzania International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013164921/10.

(130202338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164919/10.

(130201520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Laboratoire Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 90.122.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE SCHAACK S.à r.l.

Référence de publication: 2013164951/10.

(130201672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Librairie Française, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 13.350.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2011 (rectificatif du dépôt de comptes annuels au 31.12.2011 déposé le 13.09.2013, L130157510), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164958/10.

(130201777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Landco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 54, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164953/9.

(130202055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Lamint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Décision prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 novembre 2013

Le conseil prend acte de la démission de M. Leonardo Miocchi avec effet immédiat.

LAMINT S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2013164952/12.

(130201252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Latitude Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 120.236.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue en date du 19 novembre 2013 que le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 3-7 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

L'administrateur M. Claude ZIMMER est domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013164954/17.

(130201531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Re Energy Capital S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.991.

Il résulte du procès-verbal du 26 novembre 2013 que l'assemblée générale annuelle des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

5. Nominations statutaires

Le mandat du réviseur d'entreprises arrivant à échéance à ce jour, l'Assemblée Générale propose de renommer pour une période de un an la société Deloitte S.à.r.l., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS numéro B 67.895 en qualité de réviseur indépendant.

Son mandat expirera à la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 30.06.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165084/16.

(130201558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société prise en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a été nommé en tant que gérant de type A avec effet au 1^{er} Novembre 2013:

- Schao-Tchin Chan, Directrice de société, née le 26 décembre 1980 à Uccle en Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26/11/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013165094/16.

(130201801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.096.

Il est à noter qu'Hermann-Günter Schommarz, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 26/11/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013165095/13.

(130201806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Il est à noter qu'Hermann-Günter Schommarz, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 25/11/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013165093/13.

(130201801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Rollinger Walfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 42.998.

EXTRAIT

Veillez prendre note de la démission de l'Administrateur, ainsi que de l'Administrateur-délégué suivant à partir du 4 Juin 2013:

M. Serge ROLLINGER, né le 13 mai 1981 à Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165092/12.

(130201190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 161.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013165091/12.

(130202235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.096.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société prise en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a été nommé en tant que gérant de type A avec effet au 1^{er} Novembre 2013:

- Schao-Tchin Chan, Directrice de société, née le 26 décembre 1980 à Uccle en Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26/11/2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013165096/16.

(130201806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.226.

Il est à noter qu'Hermann-Günter Schommarz, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 22/08/2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013165097/13.

(130201129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Refrain Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.792.

EXTRAIT

Le siège social de la société REFRAIN LUXEMBOURG SA, RCS n° B 89.792, auprès de la société International Corporate Activities S.A. Intercorp S.A. à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013165087/13.

(130201706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.361.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2013.

Pour: ROMTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013165077/15.

(130201633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.361.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2013.

Pour: ROMTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013165078/15.

(130201634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.206.

Il est à noter qu'Hermann-Günter Schommarz, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 26/08/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013165100/13.

(130201150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RICEWATER S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 235.227,15.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.136.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ricewater S.à r.l. - SPF

Référence de publication: 2013165088/11.

(130202233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Prestige Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 56, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013165065/11.

(130201664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 178.820.

Extrait des décisions prises en date du 23 Juillet 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De transférer toutes ses part détenues dans la société à Queensgate Investments I Topco 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant pour siège social le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B179156.

Un mandataire

Référence de publication: 2013165066/15.

(130201900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165067/10.

(130201797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Snera Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.361.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée Snera Lux S.à r.l., dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 28 mars 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 13 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013165117/18.

(130201550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.682,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.090.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 novembre 2013 lors de la réunion de l'assemblée générale des associés de la société Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.

Monsieur Nicolas MILLE, né à Antony, France, le 8 février 1978, résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2013 et pour la durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013165118/17.

(130201200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Spartalia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.590.

Extraits des résolutions des actionnaires de la société fait le 23 octobre 2013

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, immatriculée au RCS sous le matricule B 102436, agissant en son nom propre mais pour le compte de Schroder Italian Property Fund N ° 2, résoudre par la présente:

1. De reconnaître qu'Ewoud Boekhout, adresse professionnelle à 260, Entree II, De entre, NL - 1101 EE Amsterdam Z.O., a remis sa démission à titre du gérant de la Société et d'accepter sa démission avec effet au 31 Octobre 2013.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) Sàrl

Représenté par Finbarr Browne / Gary Janaway / William Hill / Robbert Van Zinnicq Bergmann

Gérant / Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013165120/18.

(130201402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RiMe IT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 162.158.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 14 novembre 2013

L'an deux mille treize, le quatorze novembre, les actionnaires de la société RiMe IT S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

L'Assemblée a délibéré et a pris la résolution suivante:

L'Assemblée renouvelle le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes est valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2018.

Capellen, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Les actionnaires

Référence de publication: 2013165074/19.

(130201237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Regional MSME Investment Fund for Sub-Saharan Africa S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 150.766.

Le conseil d'administration de la société mentionnée sous rubrique a décidé de co-opter M. Philippe Serres en tant que nouveau membre du conseil d'administration avec effet au 6 novembre 2013 et jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2014, en remplacement de Mme Alix Pinel.

Par ailleurs, il est à noter que M. Wolfgang Hugo Ernst Kroh exerce la fonction de Président du conseil d'administration depuis le 8 avril 2010 et que Messieurs Marcel Gérard Gounot, Juan Izuzquiza, Ruurd Brouwer et Martin Hagen sont membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2014:

- M. Wolfgang Hugo Ernst Kroh, Président du conseil d'administration

92, Odenwaldring, D-63303 Dreieich

- M. Ulf Linders, Membre du conseil d'administration

Akersgatan 20, N-0158 Oslo

- M. Marcel Gérard Gounot, Membre du conseil d'administration

100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

- M. Juan Izuzquiza, Membre du conseil d'administration

Avenida de los Reyes Católicos, 4

E-28040 Madrid

- M. Ruurd Brouwer, Membre du conseil d'administration

Anna von Saksenlaan 71, NL-2593 HW The Hague

- M. Martin Hagen, Membre du conseil d'administration

5-9, Palmengartenstrasse, D-60487 Frankfurt-am-Main

- M. Philippe Serres, Membre du conseil d'administration

151, rue St Honoré, F-75001 Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013165070/34.

(130200713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Residence Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165071/9.

(130201421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Rucon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 73.718.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013165102/11.

(130201517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

EXTRAIT

Suite aux démissions de gérants suivants:

Mr SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior, Mme. GOKKE Raymonde et de la société ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A. (anc. "Suxeskey"),

il résulte du Conseil de Gérance tenue à Larochette le 26 novembre 2013 que la société suivante a été élue jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

Gérant:

- ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013;

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée désigne Monsieur SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior, 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, comme représentant permanent de la société ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, inscrite au RCSL sous le numéro B-179712.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165089/22.

(130201470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.226.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société prise en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a été nommé en tant que gérant de type A avec effet au 1^{er} Novembre 2013:

- Schao-Tchin Chan, Directrice de société, née le 26 décembre 1980 à Uccle en Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165098/14.

(130201129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.782.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2013, Madame Anna WIAZ, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Tanja BERNAT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Viviane HENGEL, Monsieur Sébastien BOMBENGER et Madame Caroline FELTEN, administrateurs démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 26 11 2013.

Pour: Rom4 S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013165079/18.

(130201630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Real Fun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.772.

Les statuts coordonnés au 15/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/11/2013.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013165069/12.

(130201170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Pinto Decors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 22, rue Oscar Romero.
R.C.S. Luxembourg B 159.482.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013165062/10.

(130202190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

RP XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.206.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société prise en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a été nommé en tant que gérant de type A avec effet au 1^{er} Novembre 2013:

- Schao-Tchin Chan, Directrice de société, née le 26 décembre 1980 à Uccle en Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165099/14.

(130201150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Sandra Lopes Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 143.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165107/9.

(130202275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165114/9.

(130201382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED BROKERS S.A., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1161 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1312 du 2 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Emsix, courtier en assurances, demeurant à L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Nowankiewicz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par la souscription et l'émission de quatre cent cinquante (450) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des quatre cent cinquante (450) actions nouvelles par versement en espèces.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (80.000,-EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par la souscription et l'émission de quatre cent cinquante (450) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1) Monsieur Jacques Emsix, courtier en assurances, demeurant à L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, lequel déclare souscrire trois cent quatre-vingt-trois (383) actions nouvelles,

2) Madame Jacqueline de Montjoye, sans profession, demeurant à B-1040 Etterbeek (Bruxelles), 88, boulevard Louis Schmidt, laquelle déclare souscrire soixante-sept (67) actions nouvelles, représentée par Monsieur Jacques Emsix, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 octobre 2013, laquelle restera annexée aux présentes,

Les quatre cent cinquante (450) actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Emsix, G. Decker, T. Nowankiewicz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48689. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157621/75.

(130192440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Ambolt Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ambolt Management S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 156.205.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ambolt Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.205 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on October 8th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2574, dated November 25th, 2010, whose articles of association have not been amended since (the Articles):

1. Stator AS, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Norway, having its registered office at Vollenlia 18, Vollen, Norway, and registered with the Norwegian Companies' Register under number 971588144,

here represented by Ms Sophie HAMON, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on October 29th, 2013; and

2. Channel Rock Funds LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 75-3242386,

here represented by Ms Sophie HAMON, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on October 31th, 2013.

Hereinafter the appearing parties are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The ten (10) shares of the Company, each having a par value of one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250,-) representing the entire subscribed capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the following items;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "Ambolt Management S.à r.l." to "Ambolt Advisors S.à r.l.";
 2. Subsequent amendment to article 1 of the Articles in order to reflect the change adopted in item 1 above;
 3. Decision to change the par value of the shares of the Company from one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250) each to twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each;
 4. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the change adopted in item 3 above;
 5. Transfer of the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 10A, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
 6. Amendment to the shareholders' register of the Company;
 7. Resignation of Mr. Nicholas Buchanan LAIRD as category A manager of the Company, and resignations of Mr. Charles MEYER and Mr. John WANTZ as category B managers of the Company, and discharge to be granted to the managers; and
 8. Miscellaneous.
- III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "Ambolt Management S.à r.l." to "Ambolt Advisors S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the Articles).

The Company exists under the name of "Ambolt Advisors S.à r.l."

Third resolution

The Shareholders resolve to change the par value of the shares of the Company from one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250) each, to twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each.

Therefore the share capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is now represented by one thousand (1,000) shares of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each, which are held as follows:

1) Stator AS, prenamed:	500 shares
2) Channel Rock Funds LLC, prenamed:	500 shares
TOTAL:	1,000 shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders resolve to amend article 5 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one thousand (1,000) shares, with a par value of twelve euro and fifty cents (12.50) each."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 10A, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the update of the shareholders' register of the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to accept the resignations of Mr. Nicholas Buchanan LAIRD as category A manager of the Company, and the resignations of Mr. Charles MEYER and Mr. John WANTZ as category B managers of the Company.

The Shareholders resolve to grant full discharge to Mr. Nicholas Buchanan LAIRD, Mr. Charles MEYER and Mr. John WANTZ and release them from liability in respect of the execution of their mandates from December 31, 2012 to the date of the present deed.

Following the precedent resolutions, the Shareholders confirm that the Company will remain, from the date of the present deed, the Board of managers will be:

- Mr. Jarle NORMAN-HANSEN, born in Lorenskog, Norway on April 24th, 1965, residing at 10A, avenue du bois, L-1251 Luxembourg, as Category A manager; and

- Ms. Martine GRÜN, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on March 19th, 1975, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as Category B manager.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d' Ambolt Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.205 (la Société), constituée suivant acte passé le 8 octobre 2010 par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2574, en date du 25 novembre 2010, les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis (les Statuts).

1. Stator AS, une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante sous les lois du royaume de Norvège, ayant son siège social au Vollenlia 18, Vollen, Norvège, immatriculée au registre de commerce Norvégien sous le numéro 971588144,

représentée par Mademoiselle Sophie HAMON, employée privée,

avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2013; et

2. Channel Rock LLC, une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante sous les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'état du Delaware sous le numéro 75-3242386,

représentée par Mademoiselle Sophie HAMON, employée privée,

avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2013;

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les dix (10) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR), représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société de Ambolt Management S.à r.l. en Ambolt Advisors S.à r.l. ;
2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter la résolution adoptée au point 1 ci-dessus;
3. Décision de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR) chacune, à douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune;
4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter la résolution adoptée au point 3 ci-dessus;
5. Transfer du siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 10A, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

6. Modification du registre des associés de la Société;

7. Démissions de M. Nicholas Buchanan LAIRD en tant que gérant de catégorie A et de Messieurs Charles MEYER et John WANTZ en tant que gérants de catégorie B de la Société et décharge à donner;

8. Divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société de «Ambolt Management S.à r.l.» en «Ambolt Advisors S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteurs(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 18332 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société adopte la dénomination d'«Ambolt Advisors S.à r.l.»»

Troisième résolution

Les Associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR) chacune à douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

En conséquence le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est désormais représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12.50 EUR) chacune, détenues comme suit:

1) Stator AS, prénommée:	500 parts sociales
2) Channel Rock Funds LLC, prénommée:	500 parts sociales
TOTAL:	1.000 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12.50 EUR) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 10A, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pandomus afin de procéder pour le compte de la Société à la mise à jour du registre des associés de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Nicholas Buchanan LAIRD en tant que gérant de catégorie A de la Société et les démissions de Messieurs Charles MEYER et John WANTZ en tant que gérants de catégorie B de la Société, effectives à la date du présent acte.

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Nicholas Buchanan LAIRD, Monsieur Charles MEYER et Monsieur John WANTZ pour l'exécution de leurs mandats du 31 décembre 2012 jusqu'à la date du présent acte.

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés confirment que la Société demeurera, à partir de la date du présent acte, le conseil de gérance sera composé comme suit:

- Monsieur Jarle NORMAN-HANSEN, né à Lorenskog, Norvège le 24 Avril 1965, résidant au 10A, avenue du bois, L-1251 Luxembourg, en tant de gérant de catégorie A; et

- Mademoiselle Martine GRÜN, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 mars 1975, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en tant de gérante de catégorie B.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est d'environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. Hamon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 novembre 2013. LAC/2013/50530. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157713/208.

(130193530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

e.Dams S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 181.575.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Jean-Paul DRIOT, né le 7 octobre 1950 à Sainte Sigolène (France), demeurant 2, Chemin de Vinzel, CH-1183 BURSINS (Suisse),

dûment représenté par Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à BURSINS en date du 22 octobre 2013; et,

SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 77.426,

dûment représenté par Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 28 octobre 2013.

Lesquelles procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «e.DAMS S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La société a pour objet la constitution, l'entretien et l'exploitation et de toutes écuries et équipes de course dans le domaine de la course automobile et notamment dans celui des véhicules électriques, la participation à tout championnat y relatif, l'étude, la réalisation ou l'achat de voitures de courses ainsi que toutes de toutes les pièces ou éléments qui les constituent, de tous types et de toutes catégories, l'exploitation de toutes voitures de course par tous moyens, la promotion et la publicité de toutes marques et de tous produits ou services, la participation à toute opération de marketing ou de relation publique.

3.2 La société a également pour objet l'achat, la prise en location et la construction de tous locaux nécessaires à la réalisation de l'objet social ainsi que la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements, ateliers, succursales, bureaux se rapportant à ces activités.

3.3 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, se rattachant à son objet, et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire ces opérations, soit seule, soit en participation ou en société, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de Groupements d'Intérêt Economique.

3.4 En outre, la Société peut réaliser des opérations de sponsoring et peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle

3.5 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

3.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

3.7 Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

3.8 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont et resteront nominatives.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'Administration

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quinzième (15^{ème}) jour du mois d'octobre de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) mai et se termine le trente (30) avril de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 30 avril 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la Loi de 1915, la première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans les dix-huit (18) mois qui suivent la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés tel qu'indiqué, déclarent souscrire les cinq cents (500) actions comme suit:

Jean-Paul DRIOT	255 actions
SAPHIRA DEVELOPMENT S.A.	<u>245 actions</u>
TOTAL	500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social et/ou devront également s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties; ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:
 - a) Monsieur Alain PROST, né le 24 février 1955 à Lorette (France), demeurant 170B, route de Malagnou, CH-1224 Chênes-Bougeries (Suisse);
 - b) Monsieur Jean-Paul DRIOT, préqualifié;
 - c) Madame Elise LETHUILLIER, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,
 - d) Monsieur Frédéric SICCHIA, né le 2 mars 1972 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
3. La FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOULET S.A., ayant son siège social au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B

numéro 73.846 est nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de six (6) ans renouvelable expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANNIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50756. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158327/264.

(130194882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

A.S.T. (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.543.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Laurent TEITGEN, employee, born on January 5, 1979 in Thionville (France), residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on October 21, 2013; such proxy after signature "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company "A.S.T. (Europe) S.A.", established and having its registered office in L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 172543, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 26, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2929 of December 4, 2012,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

* on January 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 841 of April 10, 2013, and

* on February 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1018 of April 29, 2013;

- That the appearing person is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that he has taken, through his Proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder decides to change the object of the Company and to amend subsequently article 4 of the Articles in order to give it the following wording:

« **Art. 4.** The purpose of the Company is all activities related to construction, engineering, architecture, project management and ownership, project monitoring and supervision and their related studies, connected financial engineering, as well as all activities as promoter and coordinator including all related directly or indirectly linked services.

The Company may also carry out any commercial, financial or industrial operations directly or indirectly connected to its purposes or which are liable to promote their realizations.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Laurent TEITGEN, employé, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 octobre 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "A.S.T. (Europe) S.A.", établie et ayant son siège social à L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172543, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2929 du 4 décembre 2012,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

* le 16 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841 du 10 avril 2013, et

* le 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018 du 29 avril 2013;

- Que le comparant est le seul actionnaire actuel (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer l'objet de la Société et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les activités de construction, d'ingénierie, d'architecture, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de suivi de projet, d'études y afférentes et de montages financiers s'y rattachant, et toutes activités de promoteur et de coordinateur, ainsi que toutes prestations de services s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avance, ou garanties.

Dans le cadre de son activité, La Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. LAC/2013/48574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158332/121.

(130194170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Fox I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.156.

In the year two thousand and thirteen on the twenty first day of October
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

FOX Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 123.515.

Here represented by Flora Gibert, employee residing in Luxembourg by virtue of a proxy established on October 10, 2013

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "FOX I S.à r.l." (the "Company") with registered office at, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 123.156, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n° 374.

II. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée" and has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put the company into liquidation.

Second resolution:

The Sole Shareholder appoints as liquidator:

FOX Luxco S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle L- 1653 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 123.515.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution:

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize le vingt et un octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FOX Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.515,

ici représentée par Flora Gibert, employée demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 10 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "FOX I S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.156, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n°374.

II. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'associé unique nomme liquidateur:

FOX Luxco S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.515,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47792. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013158520/117.

(130194798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Pornoz International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.375.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company under the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Tortola, British Virgin Islands;

represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of PORMOZ INTERNATIONAL S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by

the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 310 (three hundred ten) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) per share each.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed in accordance with the powers of representation defined in Article 10.1.

6.3 The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed in accordance with the powers of representation defined in Article 10.1.

6.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

6.5 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such a unique proxy has been appointed.

6.6 The Company may acquire its own shares in the limit of the Law

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be re-elected. The composition of the board of directors may be changed at a general meeting of shareholders by a vote representing the majority of the share capital of the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may not elect a director to fill such vacancy. A replacement director, whether temporary or permanent, may only be appointed at the next general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence, malicious intent or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which

shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence, malicious intent or willful default.

IV. General meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a vote representing the majority of the share capital of the Company.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held on a different date or abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

16.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution – Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company. The surplus relating from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Definitions

Art. 20. Available amount: the total amount of the net profit of the Company (including profits carried forward) increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, but reduced by (i) any losses (included losses carried forward) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P \text{ up to amount of } L) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, represented as stated above, declares to subscribe the three hundred ten (310) shares in registered form having a par value of 100 euros (EUR 100) each and to pay them up by way of a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) representing one hundred per cent (100%) of the share capital, is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euros (1,150.-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2017:

- Mrs. Ana VIDAL, born in Gloria-Aveiro, Portugal on August 8th, 1954, domiciled at Rua Ciudad Rodrigo, N°5 -2 esq, P-3810-083 Aveiro.

2. The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2017.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination PORMOZ INTERNATIONAL S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou

militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du

conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

16.3 En cas de distribution de dividendes, la distribution sera faite à la date et lieu fixés par l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par le conseil d'administration de la Société.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

VII Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 20. Montant Disponible/ le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présent statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R \text{ à hauteur de } P) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'actionnaire précité, déclare souscrire les trois cent-dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 31,000 (trente et un mille euros) est à la disposition de la société, comme constaté par le notaire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière finissant au 31 décembre 2017:

- Madame Ana-Maria VIDAL E COSTA, née le 8 août 1954 à, Gloria-Aveiro, Portugal on August 8th, 1954, demeurant au Rua Ciudad Rodrigo, N°5 -2 esq, P-3810-083 Aveiro.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2017.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013154944/650.

(130189705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "UBS MANAGER SOLUTIONS" (die "Gesellschaft") abgehalten, einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juli 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») Nummer 1825 vom 29. August 2007 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafterversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Benjamin Wacker, Bankangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin und die Versammlung ernennt zur Schriftführerin Frau Norma Christmann, Bankangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigten, das Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste, sowie die Vollmacht bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien Namensaktien sind, wurde gegenwärtige Generalversammlung einberufen mittels Einschreibebrief an alle Aktionäre am 17. September 2013.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Einfügen eines neuen vorletzten Absatzes in Artikel 8 der Satzung.
2. Einfügen der an eine Verwaltungsgesellschaft bzw. an einen AIFM zu zahlenden Gebühr in Artikel 10 der Satzung.
3. Neufassung des Abschnitts betreffend die Bewertung der Vermögenswerte der Gesellschaft in Artikel 10.
4. Streichung des Abschnitts betreffend die Anwendung von Single Swing Pricing aus Artikel 9 und Einfügung eines entsprechenden Abschnitts in Artikel 10, der eine maximale Anpassung des Nettovermögenswertes von 2% vorsieht.
5. Ergänzung des Abschnitts betreffend die zeitweilige Aussetzung der Nettovermögenswertberechnung sowie der Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Aktien in Artikel 11.

6. Ergänzung von Artikel 17 der Satzung.

7. Abänderung von Artikel 18 der Satzung, um den Verwaltungsrat zu ermächtigen, eine Verwaltungsgesellschaft bzw. einen AIFM im Sinne der Richtlinie 2011/61/EU zu ernennen.

8. Einfügen einer Referenz auf die Verwaltungsgesellschaft bzw. den AIFM in Artikel 19 der Satzung über Interessenkonflikte.

9. Einfügen eines Verweises auf die Auflösung von Aktienklassen und Streichung des Mindestbetrags, der bisher als Orientierung für die Auflösung von Teilfonds und Aktienklassen diente, im ersten Absatz von Artikel 25, und Ermächtigung des Verwaltungsrates, eine Liquidation im Rahmen einer Rationalisierung zu beschließen. Die vorgenannte Vorschrift wird auch insoweit entsprechend abgeändert.

10. Änderung des Abschnitts betreffend die Auflösung von Teilfonds in Artikel 25 dahingehend, dass etwaige Liquidationserlöse nach Abschluss des Liquidationsverfahrens umgehend bei der Caisse de Consignation hinterlegt werden.

11. Änderung des zweiten Absatzes im Abschnitt „Verschmelzung“ in Artikel 25 über die Benachrichtigung von Aktionären über die Zusammenlegung von Teilfonds.

12. Verschiedenes.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 4.096.070 sich im Umlauf befindenden Aktien, 10 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Der Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 11. September 2013 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einen neuen vorletzten Absatz in Artikel 8 der Satzung mit folgendem Wortlaut einzufügen:

Falls der Wert des Anteils einer Aktienklasse am Gesamtnettovermögenswert eines Teilfonds unter eine Grösse gefallen ist oder eine Grösse nicht erreicht hat, die vom Verwaltungsrat als für eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung einer Aktienklasse erforderliche Mindestgrösse bestimmt wurde, kann der Verwaltungsrat beschliessen, dass alle Aktien dieser Klasse an einem durch den Verwaltungsrat festgelegten Geschäftstag gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückzunehmen sind. Aus dieser Rücknahme werden den Anlegern der betroffenen Klasse sowie des betroffenen Teilfonds keine Mehrkosten oder sonstigen finanziellen Nachteile erwachsen; gegebenenfalls wird das in Art. 10 beschriebene Single Swing Pricing angewandt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 10 der Satzung abzuändern um ihm fortan den Wortlaut zu geben:

Art. 10. Ermittlung des Nettovermögenswertes. Für die Bestimmung des Ausgabe- und Rücknahmepreises wird der Nettovermögenswert jedes Teilfonds periodisch von der Gesellschaft festgelegt. Die genaue Frequenz der Nettovermögenswertbestimmung wird im Verkaufsprospekt festgelegt. Ein solcher Tag, an welchem der Nettovermögenswert bestimmt wird, wird in dieser Satzung «Bewertungstag» genannt.

Der Nettovermögenswert jedes Teilfonds wird in der Währung des entsprechenden Teilfonds und auf eine Aktie des entsprechenden Teilfonds bezogen ausgedrückt und wird nach Vornahme der Bewertung gemäss nachfolgend aufgeführten Grundsätzen am entsprechenden Bewertungstag bestimmt, indem das auf den entsprechenden Teilfonds entfallende Vermögen zu einem vom Verwaltungsrat festgesetzten Zeitpunkt abzüglich der dem betreffenden Teilfonds zuzurechnenden Verbindlichkeiten durch die Anzahl der zum Zeitpunkt der Bewertung am entsprechenden Bewertungstag im Umlauf befindlichen Aktien des entsprechenden Teilfonds dividiert wird. Bei Teilfonds, für welche verschiedene Aktienklassen ausgegeben wurden, wird der Nettovermögenswert pro Aktie gegebenenfalls für jede einzelne Aktienklasse ermittelt. Dabei wird der Nettovermögenswert eines jeden Teilfonds, welcher einer bestimmten Aktienklasse zuzuordnen ist, durch die Anzahl der Aktien der jeweiligen Aktienklasse dividiert. Der Nettovermögenswert kann entsprechend dem Beschluss des Verwaltungsrates auf den nächsthöheren oder nächstniedrigeren Betrag in der entsprechenden Währung gerundet werden.

Falls an einem Handelstag die Summe der Ausgabe- und Rücknahmeanträge aller Aktienklassen eines Teilfonds zu einem Nettokapitalzufluss oder -abfluss führt, kann der Nettovermögenswert des Aktienklassen für den betreffenden Handelstag angepasst werden (sog. „Single Swing Pricing“). Die maximale Anpassung kann sich auf bis zu 2% des Nettovermögenswertes (vor der Anpassung) belaufen. Berücksichtigt werden können sowohl die geschätzten Transaktionskosten und anfallenden Steuern, die dem Teilfonds belastet werden können, als auch die geschätzte Geld-/Briefspanne der Vermögenswerte in die der Teilfonds investiert, können in Betracht gezogen werden. Diese Anpassung wird zu einer Erhöhung des Nettovermögenswertes im Fall eines Nettokapitalzuflusses in den betroffenen Teilfonds führen. Sie wird zu einer Verminderung des Nettovermögenswertes im Falle eines Nettokapitalabflusses aus dem betroffenen Teilfonds

führen. Der Verwaltungsrat kann einen Schwellenwert für jeden Teilfonds festlegen. Dieser kann aus der Nettobewegung an einem Handelstag im Verhältnis zum Nettovermögen oder einem absoluten Betrag in der Währung des betroffenen Teilfonds bestehen. Eine Anpassung des Nettovermögenswerts würde somit erst erfolgen, wenn dieser Schwellenwert an einem gegebenen Handelstag überschritten wird.

Das Nettovermögen der Gesellschaft ergibt sich aus Addition der Nettovermögen der Teilfonds.

Die Bewertung des jeweiligen Teilfonds und der jeweiligen Aktienklassen richtet sich nach folgenden Kriterien:

1. Die Aktiva der Gesellschaft beinhalten:

- a) alle flüssigen Mittel einschliesslich der hierauf angefallenen Zinsen;
- b) alle ausstehenden Forderungen einschliesslich Zinsforderungen auf Konten und Depots sowie Erträge aus verkauften, aber noch nicht gelieferten Wertpapieren;
- c) alle Wertpapiere, Wertrechte, Geldmarktpapiere, Fondsanteile, Schuldverschreibungen, Zeichnungsrechte, Optionsscheine, Optionen und andere Finanzinstrumente sowie sonstige Vermögenswerte, welche von der Gesellschaft gehalten oder zu ihren Gunsten erworben wurden;
- d) alle Dividenden und Dividendenansprüche, vorausgesetzt dass hierüber ausreichend fundierte Informationen erhalten werden können und vorausgesetzt, dass die Gesellschaft Wertanpassungen im Hinblick auf die Kursschwankungen, die aus dem Handel Ex-Dividende oder ähnlichen Praktiken herrühren, vornehmen kann;
- e) angefallene Zinsen aus verzinslichen Vermögenswerten, welche von der Gesellschaft gehalten werden, soweit diese nicht im Hauptbetrag des entsprechenden Vermögenswertes enthalten sind;
- f) nicht abgeschriebene Gründungskosten;
- g) sämtliche sonstigen Vermögenswerte einschliesslich im Voraus bezahlter Ausgaben.

Diese Vermögenswerte werden nach folgenden Regeln bewertet:

a) Als Wert von Barmitteln - sei es in Form von Barbeständen oder Bankguthaben - sowie von Wechseln und Sichtpapieren und Forderungen, Vorauszahlungen auf Kosten, Bardividenden und erklärten oder aufgelaufenen Zinsen, die noch nicht erhalten wurden - gilt deren voller Wert, es sei denn es ist unwahrscheinlich, dass dieser vollständig gezahlt oder erhalten wird, in welchem Fall ihr Wert dadurch bestimmt wird, dass ein angemessen erscheinender Abzug berücksichtigt wird, um ihren wirklichen Wert darzustellen.

b) Wertpapiere, Derivate und andere Anlagen, welche an einer Börse notiert sind, werden zu den letztbekanntesten Marktpreisen bewertet. Falls diese Wertpapiere, Derivate oder andere Anlagen an mehreren Börsen notiert sind, ist der letzte verfügbare Kurs an jener Börse massgebend, die der Hauptmarkt für diese Anlagen ist.

Bei Wertpapieren, Derivaten und anderen Anlagen, bei welchen der Handel an einer Börse geringfügig ist und für welche ein Zweitmarkt zwischen Wertpapierhändlern mit marktconformer Preisbildung besteht, kann die Gesellschaft die Bewertung dieser Wertpapiere, Derivate und anderen Anlagen auf Grund dieser Preise vornehmen. Wertpapiere, Derivate und andere Anlagen, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt werden, werden zum letzten verfügbaren Kurs auf diesem Markt bewertet.

c) Wertpapiere, Derivate und andere Anlagen, welche nicht an einer Börse notiert sind oder an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, und für die kein adäquater Preis erhältlich ist, wird die Gesellschaft diese gemäss anderen, von ihr nach Treu und Glauben zu bestimmenden Grundsätzen auf der Basis der voraussichtlich möglichen Verkaufspreise bewerten.

d) Die Bewertung von Derivaten, die nicht an einer Börse notiert sind (OTC-Derivate), erfolgt anhand unabhängiger Preisquellen. Sollte für ein Derivat nur eine unabhängige Preisquelle vorhanden sein, wird die Plausibilität dieses Bewertungskurses mittels Berechnungsmodellen, die von der Gesellschaft und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft anerkannt sind, auf der Grundlage des Verkehrswertes des Basiswertes, von dem das Derivat abgeleitet ist, nachvollzogen.

e) Anteile anderer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (OGAW) und/oder Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) werden zu ihrem letztbekanntesten Nettoinventarwert bewertet. Bestimmte Anteile oder Aktien von anderen OGAW und/oder OGA können auf der Basis einer Schätzung ihres Wertes bewertet werden, welche von zuverlässigen Dienstleistern, welche von dem Portfolio Manager oder dem Anlageberater der Zielfonds unabhängig sind, zur Verfügung gestellt werden (Preisschätzung).

f) (i) Bei Teilfonds, die Geldmarktfonds sind,

- werden Geldmarktinstrumente, die nicht an einer Börse notiert sind oder an einem anderen der Öffentlichkeit zugänglichen geregelten Markt gehandelt werden, auf der Grundlage der entsprechenden Zinskurven bewertet. Die Bewertung auf der Grundlage der Zinskurven bezieht sich auf die Komponenten Zinssatz und Kreditspread. Dabei werden folgende Grundsätze angewandt: Für jedes Geldmarktinstrument werden die der Restlaufzeit nächsten Zinssätze interpoliert. Der auf diese Weise berechnete Zinssatz wird unter Addierung eines Kreditspreads, welcher die Bonität des zugrunde liegenden Emittenten wiedergibt, in einen Marktkurs konvertiert. Dieser Kreditspread wird bei einer signifikanten Änderung der Bonität des Emittenten angepasst.

- Zinserträge eines Teilfonds, die zwischen dem betreffenden Auftragsdatum und dem jeweiligen Abrechnungsdatum anfallen, können in die Bewertung des Vermögens des betreffenden Teilfonds einbezogen werden. Der Nettovermögenswert je Aktie an einem bestimmten Bewertungstag kann daher prognostizierte Zinserträge beinhalten.

(ii) Für die anderen Teilfonds, die nicht unter die Regelung lit. f) (i) fallen, gilt folgende Regelung: Bei Geldmarktinstrumenten wird ausgehend vom Nettoerwerbkurs und unter Beibehaltung der sich daraus ergebenden Rendite der Bewertungskurs sukzessive dem Rücknahmekurs angeglichen. Bei wesentlichen Änderungen der Marktverhältnisse erfolgt eine Anpassung der Bewertungsgrundlage der einzelnen Anlagen an die neuen Markttrenditen.

g) Wertpapiere und andere Anlagen, die auf eine andere Währung als die Rechnungswährung des entsprechenden Teilfonds lauten und welche nicht durch Devisentransaktionen abgesichert sind, werden zum Währungsmittelkurs zwischen Kauf- und Verkaufspreis, der in Luxemburg oder, falls nicht erhältlich, auf dem für diese Währung repräsentativsten Markt bekannt ist, bewertet.

h) Fest- und Treuhandgelder werden zu ihrem Nennwert zuzüglich aufgelaufener Zinsen bewertet.

i) Der Wert der Tauschgeschäfte wird von einem externen Anbieter berechnet, eine zweite unabhängige Berechnung wird durch einen anderen externen Anbieter zur Verfügung gestellt. Die Berechnung basiert auf dem aktuellen Wert (Net Present Value) von allen Cashflows, sowohl In- wie Outflows. In einigen spezifischen Fällen können interne Berechnungen - basierend auf von Bloomberg zur Verfügung gestellten Modellen und Marktdaten - und/oder Broker Statement Bewertungen verwendet werden. Die Berechnungsmethoden hängen von dem jeweiligen Wertpapier ab und werden gemäss der UBS Global Valuation Policy festgelegt.

Die Gesellschaft ist berechtigt, zeitweilig andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsprinzipien einheitlich für die Gesamtgesellschaftsguthaben und die Guthaben eines Teilfonds anzuwenden, falls die obenerwähnten Kriterien zur Bewertung auf Grund aussergewöhnlicher Ereignisse unmöglich oder unzweckmässig erscheinen, dies um eine sachgerechte Bewertung des jeweiligen Teilfonds zu erreichen.

Die Verbindlichkeiten der Gesellschaft umfassen:

- a) sämtliche Kredite und fälligen Forderungen;
- b) sämtliche bekannten gegenwärtigen und zukünftigen Verbindlichkeiten, einschliesslich Zahlungsverbindlichkeiten auf Geld oder Sachwerte aus fälligen vertraglichen Verbindlichkeiten und festgelegte, aber noch nicht gezahlte Dividenden der Gesellschaft;
- c) angemessene Rückstellungen für zukünftige Steuerzahlungen und sonstige vom Verwaltungsrat genehmigten und vorgenommenen Rückstellungen, sowie Rücklagen als Vorsorge für sonstige Verbindlichkeiten der Gesellschaft;
- d) sämtliche sonstigen Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Bei Bestimmung des Betrages solcher Verbindlichkeiten wird die Gesellschaft sämtliche zu zahlenden Ausgaben in Betracht ziehen, welche Gründungskosten, Gebühren an die Verwaltungsgesellschaft bzw. den AIFM, den Anlageberater (Portfoliomanager) oder an das Anlagemanagement, an die Depotbank, an die Domiziliar- und Verwaltungsstelle, an die Register- und Transferstelle, an jegliche Zahlstelle, an sonstige Vertriebsstellen und ständige Vertreter in Vertriebsländern sowie an sämtliche sonstigen Zwischenstellen der Gesellschaft umfassen. Weiter kommen in Betracht die Tantiemen und Spesen der Mitglieder des Verwaltungsrats, Versicherungsprämien, Gebühren und Kosten im Zusammenhang mit der Registrierung der Gesellschaft bei Behörden und Börsen in Luxemburg und bei Behörden und Börsen in jeglichem anderen Land, Gebühren für Rechtsberatung und Wirtschaftsprüfung, Werbekosten, Druckkosten, Berichts- und Veröffentlichungskosten einschliesslich der Anzeigen- und Preisveröffentlichungskosten, Kosten für die Vorbereitung und Ausführung des Druckes und der Verteilung der Verkaufsprospekte, Informationsmaterial, regelmässige Berichte, Steuern, Abgaben und ähnliche Belastungen, sämtliche sonstigen Ausgaben der täglichen Geschäftsführung einschliesslich den Kosten für den Kauf und Verkauf von Vermögenswerten, Zinsen, Bankgebühren, Brokergebühren sowie Kosten für Post und Telefon. Die Gesellschaft kann Verwaltungs- und sonstige Kosten regelmässiger oder wiederkehrender Art auf der Grundlage geschätzter Zahlen für jährliche oder andere Perioden im Voraus ansetzen und kann diese in gleichen Raten über einen solchen periodischen Zeitraum zusammenfassen.

3. Die Gesellschaft wird die Verteilung der Aktiva und Passiva auf die Teilfonds und Aktienklassen wie folgt vornehmen:

- a) Sofern mehrere Aktienklassen für einen Teilfonds ausgegeben wurden, werden alle Vermögenswerte, welche auf jede Aktienklasse entfallen, gemeinsam gemäss der Anlagepolitik des Teilfonds investiert.
- b) Der Gegenwert der Ausgabe von Aktien an jeder einzelnen Aktienklasse wird in den Büchern der Gesellschaft dem Teilfonds dieser Aktienklasse zugeteilt; der entsprechende Gegenwert wird den der auszugebenden Aktienklasse zuzuordnenden Anteil am Nettovermögen des entsprechenden Teilfonds erhöhen; Forderungen, Verbindlichkeiten, Erträge und Ausgaben, welche dieser Aktienklasse zuzuteilen sind, werden entsprechend den Vorschriften dieses Artikels diesem Teilfonds zugeteilt.
- c) Derivative Vermögenswerte werden in den Büchern der Gesellschaft demselben Teilfonds zugeteilt wie die Vermögenswerte, von welchen die entsprechenden derivativen Vermögenswerte abgeleitet sind und bei jeder Neubewertung eines Vermögenswertes wird der Zuwachs oder die Verringerung im Wert dem entsprechenden Teilfonds zugeteilt.
- d) Verbindlichkeiten im Zusammenhang mit einem Vermögenswert eines bestimmten Teilfonds oder auf Grund einer Handlung im Zusammenhang mit diesem Teilfonds werden diesem Teilfonds zugerechnet.

e) Sofern eine Forderung oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zugeteilt werden kann, wird diese Forderung oder diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis der Zahl der Teilfonds oder auf Basis des Nettovermögenswertes aller Aktienklassen des Teilfonds zugeteilt, entsprechend der gewissenhaften Bestimmung durch den Verwaltungsrat. Die Vermögenswerte eines Teilfonds haften nur für solche Verbindlichkeiten, die von dem betreffenden Teilfonds eingegangen werden.

f) Ausschüttungen an die Aktionäre eines Teilfonds oder einer Aktienklasse vermindern den Nettovermögenswert dieses Teilfonds oder dieser Aktienklasse um den Ausschüttungsbetrag.

4. Im Sinne dieses Artikels gelten folgende Bestimmungen:

a) Aktien, welche gemäss Artikel 8 zurückgenommen werden sollen, gelten als Aktien im Umlauf bis unmittelbar nach dem Zeitpunkt der Bewertung am entsprechenden Bewertungstag entsprechend der Festlegung durch den Verwaltungsrat. Von diesem Zeitpunkt an bis zur Zahlung gilt der Rücknahmepreis als Verbindlichkeit der Gesellschaft;

b) Aktien gelten als ausgegeben ab dem Zeitpunkt der Bewertung an dem entsprechenden Bewertungstag entsprechend der Festlegung durch den Verwaltungsrat. Von diesem Zeitpunkt an bis zum Zahlungseingang gilt der Ausgabepreis als Forderung der Gesellschaft;

c) Vermögensanlagen, Barmittel und sonstige Vermögenswerte, die in einer anderen Währung getätigt sind als derjenigen, in welcher der Nettovermögenswert ausgedrückt wird, werden auf der Grundlage der zum Bewertungszeitpunkt vorherrschenden Markt- und Devisenkurse bewertet.

d) Soweit die Gesellschaft an einem Bewertungstag

- Vermögenswerte erworben hat, wird der Kaufpreis für solche Vermögenswerte als Verbindlichkeit der Gesellschaft ausgewiesen und die erworbenen Vermögenswerte in den Aktiva der Gesellschaft ausgewiesen;

- Vermögenswerte verkauft hat, wird der Verkaufspreis in den Aktiva der Gesellschaft ausgewiesen und die verkauften Vermögenswerte werden aus den Aktiva herausgenommen.

Sofern der genaue Wert der jeweiligen Preise oder Vermögenswerte am entsprechenden Bewertungstag nicht berechnet werden kann, ist er von der Gesellschaft zu schätzen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Abschnitt betreffend die Bewertung der Vermögenswerte der Gesellschaft in Artikel 10 der Satzung abzuändern um ihm fortan den Wortlaut zu geben wie im zweiten Beschluss ausführlich beschrieben wird.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Streichung des Abschnitts betreffend die Anwendung von Single Swing Pricing aus Artikel 9 und einen entsprechenden Abschnitts in Artikel 10, der eine maximale Anpassung des Nettovermögenswertes von 2% vorsieht einzufügen.

Artikel 9 wird fortan folgenden Wortlaut haben

Art. 9. Beschränkungen. Die Gesellschaft ist berechtigt, in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft näher beschriebene Massnahmen zu ergreifen, um sicherzustellen, dass bei Ausgabe, Umtausch und Rücknahme von Aktien der Gesellschaft keine als «Market-Timing» und/oder als «Late Trading» bekannte Geschäftspraktiken im Hinblick auf Anlagen in die Gesellschaft erfolgen.

Die Gesellschaft kann das Eigentum an Aktien der Gesellschaft durch jede natürliche oder juristische Person beschränken oder verhindern, falls nach der Meinung der Gesellschaft ein solches Eigentum der Gesellschaft Schaden zufügen kann, oder falls er einen Verstoß gegen luxemburgische oder ausländische Gesetze oder Vorschriften bildet oder falls dadurch die Gesellschaft fremden Steuergesetzen unterworfen wird. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft:

a) es ablehnen Aktien auszugeben und es ablehnen im Aktienregister die Übertragung von Aktien einzutragen, falls es Anhaltspunkte gibt, dass eine solche Eintragung oder Übertragung dazu führt oder dazu führen kann, dass das rechtliche oder wirtschaftliche Eigentum dieser Aktien an Personen übertragen wird, welche vom Eigentum an Aktien ausgeschlossen sind oder Aktien in einem Umfang halten, der über einen bestimmten, vom Verwaltungsrat zu gegebener Zeit festzulegenden Prozentsatz am Gesellschaftskapital hinausgeht («nicht berechnete Personen»);

b) jederzeit von Personen, deren Namen im Aktienregister eingetragen sind oder welche die Eintragung einer Aktienübertragung im Aktienregister beantragen, eine durch eidesstattliche Erklärung unterlegte Auskunft verlangen, welche sie für erforderlich hält, um entscheiden zu können, ob die Aktien der betreffenden Person sich im wirtschaftlichen Eigentum einer nicht berechtigten Person befinden oder ob diese Eintragung zu dem wirtschaftlichen Eigentum dieser Aktien von einer nicht berechtigten Person führt; und

c) es ablehnen, bei einer Hauptversammlung der Gesellschaft Stimmen einer nicht berechtigten Person anzuerkennen;

d) falls es für die Gesellschaft Anhaltspunkte gibt, dass eine nicht berechnete Person entweder allein oder zusammen mit anderen Personen wirtschaftlicher Eigentümer von Aktien ist, vom Aktionär zwangsweise sämtliche oder diejenigen Aktien, welche von diesem Aktionär für die nicht berechnete Person gehalten werden, zurückzunehmen oder falls eine nicht berechnete Person der wirtschaftliche Eigentümer von Aktien ist, zwangsweise vom Aktionär alle von diesem gehaltenen Aktien zurückzunehmen. Dies geschieht in der folgenden Art und Weise:

(1) Die Gesellschaft stellt dem Aktionär, in dessen Besitz sich solche Aktien befinden oder der im Aktienregister als Inhaber der zu kaufenden Aktien aufgeführt ist, eine Mitteilung zu (welche im folgenden «Kauferklärung» genannt wird), in welcher die zu kaufenden Aktien aufgeführt sind, sowie die Berechnungsweise des Kaufpreises und der Name des Käufers.

Eine solche Mitteilung wird dem Aktionär durch Einschreiben an die letztbekannte Adresse, oder an die Adresse, welche in den Büchern der Gesellschaft aufgeführt ist, zugestellt. Der Aktionär ist dann verpflichtet, der Gesellschaft das oder die in der Kauferklärung aufgeführten Aktienzertifikat(e) auszuhändigen.

Nach Geschäftsschluss des in der Kauferklärung festgesetzten Tages hört der Aktionär auf, Eigentümer der in der Kauferklärung aufgeführten Aktien zu sein. Im Fall von Namensaktien wird sein Name aus dem Aktienregister gestrichen und im Fall von Inhaberaktien wird/werden das/die Aktienzertifikat(e) annulliert.

(2) Der für die Aktien zu zahlende Preis (welcher im folgenden «Kaufpreis» genannt wird) ist der Nettovermögenswert und zwar derjenige am letzten, vom Verwaltungsrat für den Rückkauf der Aktien der Gesellschaft bestimmten Bewertungstag vor dem Tag des Inkrafttretens der Kauferklärung. Es kann auch derjenige des Tages nach der Übergabe des oder der in der Kauferklärung aufgeführten Aktienzertifikate(/s) sein. Dieser Wert wird gemäss Artikel 10 dieser Satzung und nach Abzug der darin vorgesehenen Kostenbelastung bestimmt.

(3) Die Zahlung des Kaufpreises an den früheren Eigentümer der Aktien wird normalerweise in der vom Verwaltungsrat für die Zahlung des Rücknahmepreises der Aktien festgesetzten Währung geleistet. Nach seiner endgültigen Festsetzung wird dieser Preis durch die Gesellschaft bei einer (in der Kauferklärung erwähnten) in Luxemburg oder im Ausland befindlichen Bank hinterlegt und zwar zum Zwecke der Auszahlung an diesen Eigentümer gegen Übergabe des in der Kauferklärung erwähnten Aktienzertifikats zusammen mit den noch nicht fälligen Gewinnanteilscheinen.

Nach der oben beschriebenen Zustellung der Kauferklärung hat der frühere Eigentümer kein Recht mehr an diesen Aktien sowie keinen Anspruch gegen die Gesellschaft oder deren Aktiva in diesem Zusammenhang, mit Ausnahme des Anspruchs, den Kaufpreis (ohne Zinsen) von der erwähnten Bank zu erhalten und zwar gegen tatsächliche Übergabe des oder der Aktienzertifikate(/s) wie oben beschrieben. Beträge, die einem Aktionär gemäss diesem Absatz zustehen, welche aber nicht innerhalb einer Fünfjahresperiode von dem in der Kauferklärung festgesetzten Datum an abgefordert werden, können danach nicht mehr beansprucht werden und fallen an die Gesellschaft zurück. Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse, alle notwendigen Schritte zu unternehmen, um den Heimfall abzuschliessen.

(4) Die Ausübung der in diesem Artikel eingeräumten Befugnisse durch die Gesellschaft kann in keinem Fall mit der Begründung in Frage gestellt oder für unwirksam erklärt werden, dass der Besitz der Aktien einer Person ungenügend nachgewiesen wurde, oder dass die Besitzverhältnisse andere waren als sie der Gesellschaft am Tag der Kauferklärung zu sein schienen. Voraussetzung ist hierfür allerdings, dass die Gesellschaft ihre Befugnisse in gutem Glauben ausgeübt hat.

Artikel 10 wird fortan lauten wie im zweiten Beschluss ausführlich beschrieben wird.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Ergänzung des Abschnitts betreffend die zeitweilige Aussetzung der Nettovermögenswertberechnung sowie der Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Aktien in Artikel 11.

Artikel 11 der Satzung wird fortan folgenden Wortlaut haben:

Art. 11. Zeitweilige Aussetzung der Nettovermögenswertberechnung sowie der Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Aktien. Die Gesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Nettovermögenswertes sowie die Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Aktien jedes Teilfonds in folgenden Fällen vorübergehend auszusetzen:

- wenn Börsen oder Märkte, die massgebend sind für die Bewertung eines bedeutenden Anteils des jeweiligen Nettovermögens, oder wenn Devisenmärkte, auf deren Währung das jeweilige Nettovermögen oder ein bedeutender Anteil davon lautet, - ausser an gewöhnlichen Feiertagen -geschlossen sind oder wenn dort Transaktionen suspendiert oder eingeschränkt sind oder wenn diese kurzfristig starken Schwankungen unterworfen sind;

- wenn auf Grund politischer, wirtschaftlicher, militärischer oder anderweitiger Notfälle, die ausserhalb der Einflussmöglichkeit der Gesellschaft liegen, eine sachdienliche Verfügung über das Gesellschaftsvermögen nicht möglich ist oder den Interessen der Aktionäre abträglich wäre;

- im Fall einer Unterbrechung der Nachrichtenverbindungen oder der Berechnung, die üblicherweise für die Erstellung des Nettovermögenswertes angewandt wird oder wenn der Nettovermögenswert aus einem sonstigen Grund nicht mit genügender Genauigkeit ermittelt werden kann;

- wenn durch Beschränkungen des Devisenverkehrs oder sonstiger Übertragungen von Vermögenswerten Geschäfte für die Gesellschaft undurchführbar werden;

- sofern ein Feeder-Teilfonds betroffen ist, wenn der Master-OGA auf eigene Veranlassung oder auf Verlangen der zuständigen Behörden die Rücknahme, Rückzahlung oder Zeichnung von Anteilen vorübergehend aussetzt; in diesen Fällen wird die Berechnung des Nettoinventarwerts auf Ebene des Feeder-Teilfonds für den gleichen Zeitraum ausgesetzt wie die Berechnung des Nettoinventarwerts auf Ebene des Master-OGA.

Eine Mitteilung über Anfang und Ende dieser Aussetzungsperiode wird vom Verwaltungsrat zu gegebener Zeit veröffentlicht.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 17 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 17. Anlagepolitik.

17.1 Der Verwaltungsrat legt die Anlagepolitik fest, nach welcher die Vermögenswerte der Gesellschaft investiert werden. Die Vermögenswerte der Gesellschaft sind nach dem Grundsatz der Risikostreuung und im Rahmen der Anlageziele und -grenzen, wie sie in den von der Gesellschaft veröffentlichten Verkaufsprospekten beschrieben werden, anzulegen.

17.2 Die Teilfonds können, unter den zusätzlichen Bedingungen, die im Verkaufsprospekt aufgeführt sein können, Aktien, die von einem oder mehreren anderen Teilfonds auszugeben sind oder ausgegeben wurden, zeichnen, erwerben und/oder halten, sofern:

- der Ziel-Teilfonds nicht seinerseits in den Teilfonds investiert, der in diesen Ziel-Teilfonds investiert; und
- das eventuell an die betroffenen Wertpapiere gebundene Stimmrecht so lange ausgesetzt ist, wie sie durch den betroffenen Teilfonds gehalten werden, ungeachtet einer angemessenen Auswertung in den Abschlüssen und den periodischen Berichten; und
- auf jeden Fall der Wert dieser Wertpapiere bei der von dem Gesetz von 2007 auferlegten Kalkulation des Nettovermögens des Teilfonds zum Zwecke der Verifizierung des Mindestmasses des Nettovermögens nach dem Gesetz von 2007 nicht berücksichtigt wird, solange diese Wertpapiere vom jeweiligen Teilfonds gehalten werden.

17.3 (1) Ein Feeder-Teilfonds ist ein Teilfonds, der mindestens 85% seines Vermögens in Anteile eines anderen OGA oder eines Teilfonds eines anderen OGA (im Folgenden „Master-OGA“) anlegt.

(2) Ein Master-OGA ist ein OGA oder einer seiner Teilfonds, der

- a) mindestens einen Feeder-OGA oder -Teilfonds unter seinen Anteilhabern hat;
- b) nicht selbst ein Feeder-OGA oder -Teilfonds ist und
- c) keine Anteile eines Feeder-OGA oder -Teilfonds hält. (3) Unter den gesetzlichen Voraussetzungen und vorbehaltlich der Bestimmungen des Verkaufsprospekts kann jeder Teilfonds der Gesellschaft als ein Master- oder als ein Feeder-Teilfonds fungieren.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 18 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 18. Verwaltungsgesellschaft / Anlageberater / Portfoliomanager. Der Verwaltungsrat kann eine Verwaltungsgesellschaft bzw. einen AIFM im Sinne der Richtlinie 2011/61/EU („AIFM“) ernennen. Des weiteren können unter eigener Aufsicht und Verantwortung eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen zum Anlageberater sowie Portfoliomanager ernennen. Der Anlageberater hat die Aufgabe, die Gesellschaft bei der Anlage des Gesellschaftsvermögens umfassend mit Empfehlungen zu unterstützen. Er ist nicht befugt, selbstständig Anlageentscheide zu fällen oder Anlagen zu tätigen. Der Portfoliomanager wird mit der Anlage des Gesellschaftsvermögens beauftragt.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 19 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 19. Interessenkonflikte. Verträge oder sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und dritten Unternehmen werden in ihrer Gültigkeit nicht dadurch beeinträchtigt, dass ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder leitende Angestellte in dem dritten Unternehmen eine Stellung als Aktionär, Verwaltungsmitglied oder Angestellter besitzen. In einem solchen Fall ist das Verwaltungsratsmitglied bzw. der Angestellte der Gesellschaft nicht gehindert, über ein solches Geschäft abzustimmen oder sonstige Handlungen im Rahmen eines solchen Geschäftes vorzunehmen.

Soweit ein Mitglied des Verwaltungsrats oder ein Angestellter der Gesellschaft Interessen vertritt, welche den Interessen der Gesellschaft zuwiderlaufen, wird dieses Verwaltungsratsmitglied bzw. dieser Angestellte sich eines Votums im Rahmen des betreffenden Geschäftes enthalten. Über den Vorgang wird der folgenden Hauptversammlung Bericht erstattet werden.

Interessen im Sinne dieses Artikels sind nicht solche Interessen, die Rechts- oder Geschäftsbeziehungen mit der Verwaltungsgesellschaft bzw. dem AIFM, dem Anlageberater, der Depotbank oder sonstigen, vom Verwaltungsrat gelegentlich bestimmenden Personen betreffen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 25 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 25. Auflösung und Verschmelzung von Teilfonds. Auflösung

Der Verwaltungsrat kann, nach Benachrichtigung der Inhaber von Aktien der entsprechenden Teilfonds, die Auflösung eines oder mehrerer Teilfonds oder Aktienklassen veranlassen, wenn der Gesamtwert des Nettovermögens dieses Teilfonds oder dieser Aktienklasse unter einen Wert gefallen ist oder diesen Wert nicht erreicht hat, wie er für eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung dieses Teilfonds oder dieser Aktienklasse erforderlich ist, sowie im Rahmen einer

Rationalisierung. Gleiches gilt soweit eine Veränderung der politischen oder wirtschaftlichen Bedingungen eine solche Auflösung rechtfertigt.

Aktionäre können unter Gewährleistung der Gleichbehandlung der Aktionäre des jeweiligen Teilfonds kostenlos, vorbehaltlich der zu berücksichtigenden Liquidationskosten, die Rücknahme ihrer Aktien bis zum Tage des Inkrafttretens der Entscheidung weiterhin beantragen. Der Verwaltungsrat kann eine abweichende Regelung im Interesse der Aktionäre beschliessen.

Etwaige Liquidationserlöse, die bei Abschluss des Liquidationsverfahrens (welches bis zu neun Monate dauern kann) nicht an die Aktionäre ausgeschüttet werden können, werden umgehend bei der öffentlichen Hinterlegungsstelle in Luxemburg (CAISSE DE CONSIGNATION) zugunsten der Berechtigten nach Massgabe der gesetzlichen Bestimmungen hinterlegt.

Unbeschadet der Befugnisse des Verwaltungsrates kann die Hauptversammlung eines Teilfonds auf Vorschlag des Verwaltungsrates das Gesellschaftskapital durch Annullierung ausgegebener Aktien an diesem Teilfonds herabsetzen und den Aktionären den Nettovermögenswert ihrer Aktien zurückerstatten. Dabei wird der Nettovermögenswert für den Tag berechnet, an welchem der Beschluss in Kraft tritt, unter Berücksichtigung des erzielten Preises bei der Veräusserung der Vermögensanlagen sowie aller tatsächlich angefallener Kosten im Rahmen dieser Annullierung. Für diesen Beschluss ist keine Mindestanwesenheitspflicht des vertretenen Kapitals (Quorum) erforderlich. Er kann mit einfacher Mehrheit der an dieser Hauptversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Aktionären des betreffenden Teilfonds wird der Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre über die Annullierung der Aktien oder des Verwaltungsrates über die Auflösung eines Teilfonds durch Veröffentlichung einer Mitteilung im Mémorial und in einer luxemburgischen Tageszeitung bekanntgemacht. Darüber hinaus erfolgt, soweit nach den gesetzlichen Bestimmungen der Länder, in denen Aktien der Gesellschaft vertrieben werden, erforderlich, eine Bekanntmachung dieser Entscheidung in den Publikationsorganen der einzelnen Vertriebsländer.

Der Gegenwert der Nettovermögenswerte von annullierten Aktien, welche von den Aktionären nicht zur Rücknahme eingereicht wurden, wird umgehend bei der Caisse de Consignation in Luxemburg hinterlegt.

Verschmelzung

Nach Massgabe der vorstehend über die Auflösung eines Teilfonds aufgeführten Bedingungen ist der Verwaltungsrat ebenfalls berechtigt, die Annullierung von ausgegebenen Aktien eines Teilfonds und die Zuteilung von Aktien eines anderen Teilfonds oder anderen Organismen für gemeinsame Anlagen, zu beschliessen.

Unbeschadet dieser Befugnisse des Verwaltungsrates kann dieser Beschluss über die Verschmelzung ebenfalls durch die Hauptversammlung der betroffenen Aktionäre des Teilfonds gefasst werden. Für diesen Beschluss ist keine Mindestanwesenheitspflicht des vertretenen Kapitals (Quorum) erforderlich. Er kann mit einfacher Mehrheit der an dieser Hauptversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Den Aktionären wird der betreffende Beschluss durch Veröffentlichung einer Mitteilung in einer luxemburgischen Tageszeitung oder per eingeschriebenem Brief bekanntgemacht.

Die betroffenen Aktionäre sind vor Inkrafttreten dieses Beschlusses während eines Monats ab Veröffentlichung des Beschlusses berechtigt, die kostenfreie Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Aktien zum gültigen Nettovermögenswert (ohne Rücknahmeabschlag oder sonstigen administrativen Gebühren) zu verlangen.

Aktien, deren Rücknahme nicht durch die betreffenden Aktionäre beantragt wurden, werden auf Basis des Nettovermögenswertes der jeweiligen betroffenen Teilfonds, der für den Tag berechnet wird, an welchem die Entscheidung wirksam wird, umgetauscht. Im Falle einer Zuteilung von Aktien an einem Organismus für gemeinsame Anlagen in der Rechtsform eines unselbständigen Sondervermögens (Fonds commun de placement) ist der Beschluss nur für Aktionäre bindend, welche für diese Zuteilung gestimmt haben.

Sollte der Verwaltungsrat die Auflegung von garantierte Teilfonds beschliessen, kann deren Auflösung oder Verschmelzung nur nach Massgabe der in den Verkaufsunterlagen näher beschriebenen Bedingungen erfolgen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Abschnitt betreffend die Auflösung von Teilfonds in Artikel 25 dahingehend, dass etwaige Liquidationserlöse nach Abschluss des Liquidationsverfahrens umgehend bei der Caisse de Consignation hinterlegt werden abzuändern.

Art. 25. Satzung wird fortan den Wortlaut haben wie im neunten Beschluss ausführlich beschrieben wird.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den zweiten Absatz im Abschnitt „Verschmelzung“ in Artikel 25 über die Benachrichtigung von Aktionären über die Zusammenlegung von Teilfonds abzuändern.

Art. 25. Satzung wird fortan den Wortlaut haben wie im neunten Beschluss ausführlich beschrieben wird.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist wurde die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. WACKER, N. CHRISTMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46445. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. November 2013.

Référence de publication: 2013156356/438.

(130191179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Steel Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.975.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 25 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013165122/29.

(130201462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Star-One, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 98.455.

—
EXTRAIT

La société anonyme, Client Audit Services (CAS), ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160904, en date du 19 septembre 2013 a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes de la société STAR-ONE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B98455.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait conforme

Référence de publication: 2013165151/14.

(130201662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.